



AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 27 septembre 2012
E. 1/cl - EJCS

Label UNICEF « Commune amie des enfants »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

En 2008, la Ville de Lausanne a entrepris par l'entremise de l'ancienne Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, des démarches pour l'obtention du label UNICEF « Commune amie des enfants ». Cette distinction vise à soutenir l'application, au niveau communal, de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant dans les domaines de l'administration et de la politique, de l'école, des structures d'accueil extra-familiales, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, de la santé, des loisirs et de l'environnement de l'habitat.

Les différentes étapes (état des lieux, ateliers, avec les enfants et les jeunes, plan d'action et journée d'évaluation) ayant été accomplies avec succès, l'UNICEF nous a informés le 10 juillet 2012 que la Ville de Lausanne avait obtenu le label UNICEF « Commune amie des enfants ».

Lausanne devient ainsi la première commune de Suisse romande et la première grande ville de Suisse à recevoir cette distinction.

L'obtention du label « Commune amie des enfants » engage Lausanne pendant les quatre prochaines années à travers un plan d'action qui comprend notamment :

- la mise sur pied d'un groupe de référence. Celui-ci est amené à jouer un rôle moteur pour rendre vivante cette labellisation et permettre de sensibiliser les différents services et acteurs, mais aussi le grand public, à la prise en compte des enfants et des jeunes dans les projets de la Ville ;
- le renforcement d'espaces de participation pour les enfants et les jeunes, à travers notamment des instances comme le Conseil des jeunes et les conseils des enfants.

Il permettra de poursuivre et de développer une politique de prise en compte des enfants et des jeunes dans les projets de la Ville.

La brochure d'information « Commune amie des enfants » peut être consultée sur le site de l'UNICEF (www.unicef.ch).

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter

Municipalité de Lausanne

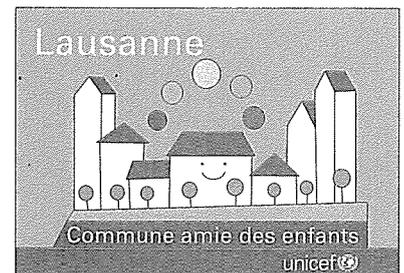
Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Lausanne commune amie des enfants. Bravo!

L'UNICEF décerne
cette distinction
à la Ville de Lausanne
pour son engagement
envers les enfants
et les jeunes.
Informations:
lausanne.ch/enfance

Lausanne

unicef 



Lausanne commune amie des enfants

Depuis des années, la Ville de Lausanne propose des conditions de vie favorables aux enfants et aux jeunes et s'engage pour qu'ils puissent participer à la vie locale et exprimer leurs avis pour améliorer le milieu urbain. Les enfants et les jeunes sont des habitants à part entière et à ce titre ils contribuent pleinement au développement de Lausanne.

Afin de faciliter cette participation et d'être à l'écoute des préoccupations de la jeunesse, Lausanne fut l'une des premières communes à se doter d'un poste de délégué à la jeunesse et reste l'une des rares à avoir une délégation à l'enfance. La distinction de l'UNICEF souligne la qualité de cette politique.

Des prestations de qualité pour les enfants lausannois

Lausanne est une des villes de Suisse qui a le plus largement développé la dimension de l'accueil de jour, avec notamment les structures de la petite enfance, les APEMS* (parascolaire) ou le CREAL* pour les enfants allophones. Des offres spécifiques ont de plus été mises en place, pour accompagner le chemin de l'école (Pedi-bus) ou le temps des vacances. Afin de donner la parole aux jeunes générations, des conseils des enfants ont lieu dans plusieurs quartiers et le Conseil des jeunes siège chaque mois depuis novembre 2010. Et plus généralement, les aménagements urbains (places de jeux) et l'offre de loisirs (manifestations culturelles, activités sportives) proposés par la Ville à ses jeunes habitants assurent une qualité de vie certaine.

* Accueil pour enfants en milieu scolaire
(lausanne.ch/apems)

* Centre de ressources pour élèves allophones
de Lausanne (lausanne.ch/creal)

Bravo! Un engagement récompensé

Par la remise de cette distinction, l'UNICEF reconnaît la qualité de la politique de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Lausanne. Devenant la première commune romande et la première grande ville de Suisse « amie des enfants », Lausanne se voit encouragée à maintenir le cap.
www.lausanne.ch/enfance

«Aujourd'hui, Lausanne s'engage à renforcer la dimension de participation et à prendre en compte le point de vue des enfants et des jeunes, plus largement et plus systématiquement.»

Oscar Tosato, Conseiller municipal

Une distinction nationale

L'initiative de l'UNICEF « Commune amie des enfants » (CAE) vise à soutenir l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant au niveau communal. Elle encourage de manière ciblée des processus visant à améliorer l'environnement des enfants et offre la possibilité aux communes suisses, dans un premier temps, de dresser à ce propos un bilan de la situation puis de poser leur candidature pour l'obtention du label « Commune amie des enfants » Unicef Suisse.
www.unicef.ch/campagnes/initiatives/communes_amies_des_enfants